

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 200/6e L rendant exécutoire la délibération n° 200/6°L du 20 mai 1965 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale accordant à M. Hassan Assoué la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, quartier de Ilanclen apaltoir .

n° 200/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1965

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1965

Date du numéro
1 juillet 1965

TEXTE INTÉGRAL

rendu exécutoire par arrêté n° 846 du 25 mai 1965, la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Hassan Assoué la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, d'une superficie de 530 mètres carrés, au prix de 300 francs le mètre carré.